

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Février 2020

Présents : Mesdames SEVESTRE, SAMSON, HERMILLY, CUMANT, MOUTONNET, BLANCHARD, ALLAIRE, DEMARAIS, GRANDJEAN

Messieurs NEUVILLE, DUBOURGUAIS, LE BARON, BIGNON, HUET, CANARD

Pouvoirs : Messieurs MICHEL, FLEURY, SOLVE, DUTEL, CORBIN

Excusés : Madame DARNOIS, Monsieur DESPORTES

Absents : Mesdames BRUN et SABLERY, Monsieur JACOB

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil municipal du 27 Janvier 2020.

Demande d'autorisation d'ajouter 2 délibérations non prévues à l'ordre du jour. Accord du conseil.

DELIBERATIONS

1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résultat de clôture à fin 2019 : Investissement : - 156 492.59€

Fonctionnement : + 1 185 376.10€

Soit un excédent de clôture de 1 028 883.51€.

Accord du conseil

2 - création d'un budget annexe

La commune possède deux parcelles de terrain dans la propriété rachetée à la S.C.I de l'Aumône, avenue des Tilleuls. Ces deux parcelles ont fait l'objet d'un bornage par ABAC-GÉO et sont situées en zone constructible 3U au PLU. Des devis ont été demandés afin de viabiliser ces terrains. Au retour des documents du géomètre, il faudra saisir les domaines afin de faire estimer ces terrains. Dans le cas de cession de ces parcelles, sans concurrence avec les opérateurs privés, la commune exerce une activité économique, elle est de ce fait soumise de plein droit à la TVA. Afin de pouvoir déduire de la TVA collectée sur la vente des terrains la TVA payée sur les travaux, il convient de créer un « budget annexe lotissement » qui retracera l'ensemble des opérations.

Accord du Conseil

3 - Attribution des marchés pour la construction des ateliers communaux

Jean Yves Dubourguais présente l'analyse et les propositions d'attribution des différents lots du marché examinées en réunion de la commission d'appel d'offres.

Les propositions d'attribution portent sur les Entreprises suivantes :

CONSTRUCTION DES ATELIERS COMMUNAUX

ATTRIBUTION

LOTS	Entreprise attributaire	Montant de l'offre TTC
LOT 1 VRD - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	SARL MARIDORT 298 rue des Ombrages 27560 LIEUREY	31 152,00
LOT 2 DEMOLITION - GROS CEUVRE - RAVALEMENTS - RESEAUX MACONNERIE TRADITIONNELLE	SARL MARIDORT 298 rue des Ombrages 27560 LIEUREY	22 642,80
LOT 3 CHARPENTE METALLIQUE	FRANCOMETAL Z.I. - R.N. 10 40530 - LABENNE	42 630,00
LOT 4 COUVERTURES - BARDAGE	FRANCOMETAL Z.I. - R.N. 10 40530 - LABENNE	39 858,00
LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES / PORTES SECTIONNELLES	FRANCOMETAL Z.I. - R.N. 10 40530 - LABENNE	31 446,00
LOT 6 ELECTRICITE	SCF NORMANDIE 311 rue de l'Avenir 14790 VERSON	8 394,28
LOT 7 PLOMBERIE	Non pourvu au marché	
PLOMBERIE Consultation 3 Entreprises	NPCS rue du Commerce 14340 CAMBREMER	3 030,72
LOT 8 Panneaux PHOTOVOLTAÏQUE	SARL DELVALLE énergie Les Gondrillers 61300 Saint Martin d'Ecublèi	38 356,28

Accord du Conseil,

Seule, Mme Grandjean n'a pas pris part au vote, son entreprise ayant candidaté.

4 - Signature d'une convention avec l'agglomération de Lisieux pour gestion des Eaux pluviales Urbaines

Monsieur Neuville présente le sujet : la communauté d'agglomération de Lisieux Normandie ayant repris la compétence eau et assainissement au 1^{er} Janvier 2020, et dans l'attente d'une structuration totale des services de l'agglomération, il nous est demandé de signer une convention de gestion des biens et services relevant de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » conclue entre l'agglomération et la commune. Cette présente convention prend effet à la date d'effectivité du transfert de compétence à la C.A.L.N, jusqu'au 31 Décembre 2020 avec possibilité de reconduction. L'article 2 de cette convention prévoit :

« les stipulations de la présente convention concernent les biens et ouvrages situés sur le territoire de la commune, dont la gestion est, pour partie, confiée par la communauté à la commune.

Les ouvrages et accessoires de voirie, comme notamment les avaloirs et les fossés, ne relèvent pas de la compétence GEPU mais de la compétence voirie, dévolue aux communes.

Dans ce périmètre, les missions confiées à la commune par la communauté sont les suivantes :

- Assurer la gestion quotidienne des ouvrages et équipements relevant de la compétence GEPU ;
- Alerter les services communautaires de tout dysfonctionnement intervenant sur lesdits ouvrages nécessaires à l'exercice de la compétence GEPU.

Accord du conseil.

5 - Effacement d'une dette

La commission de surendettement des particuliers du Calvados nous informe que par décision du 26 Novembre 2019, elle impose le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement des dettes de Monsieur Jean Luc Besnard. De ce fait, il nous est demandé d'effacer la dette de 863.07€ qui concerne des loyers impayés.

Accord du conseil

6 - Adressage

Jean Yves Dubourguais fait le point de l'adressage et indique qu'il y a lieu de faire une appellation unique pour 4 routes.

- Ainsi pour une numérotation d'Ouest en Est, de l'impasse de la Bonne Valière jusqu'à l'Impasse du coupe gorge, il propose la dénomination **RD50**
- Du RD 50 à la RD 613, sur la RD151, il propose la dénomination ; **Route de la Côte au Seigneur.**
- Du RD50 à la limite de la commune de St Pair du Mont, il propose la dénomination : **Route de Crèvecoeur,**
- De l'Impasse du Champ du four à la route des Bois de Bayeux, il propose la dénomination : **Route de Montreuil.**

Après débat, la dénomination de ces 4 voies est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Suite à la dernière réunion de conseil, Madame le Maire fait part qu'elle avait relancé SOLIHA pour une étude de financements supplémentaires pour la restauration du bâtiment logement rue de Verdun. Deux nouveaux plans de financements ont donc été retournés pour 2 logements très sociaux et un logement social.

Sur 23 ans : la part « capital » de la commune s'élève à 112 000€ avec possibilité de verser cette part sur 2 exercices ou 35 000€ en capital et 4 200€ pendant 20 ans.

Sur 30 ans : la part « capital » de la commune s'élève à 94 000 € avec possibilité de verser cette part sur 2 exercices ou 40 000€ en capital et 2 300€ pendant 25 ans.

Il a été de nouveau convenu que ce dossier serait revu par la prochaine équipe municipale.

Madame le Maire fait part que les prochaines élections étant proches, il serait bien que tous les conseillers actuels se mobilisent pour les permanences des bureaux de vote. Un planning est à leur disposition pour se positionner sur les créneaux de 2h30.

QUESTIONS DIVERSES

Claudine Allaire informe que le chemin de la Friche à St Aubin est très inondé en cette période de pluie au niveau de l'entrée de la parcelle de terrain acquise par le Haras des Bruyères, faute d'un busage convenable. Monsieur Neuville se charge d'aller sur place constater.

Sylvain Canard s'inquiète, suite aux dernières réunions de l'Epfm, pour l'aménagement de la maison des services et de la bibliothèque dans l'ancien garage Hermilly, de ne pas avoir entendu parler de l'avenir des livres reçus de la famille Veil. Y aura-t-il un espace réservé à ce fonds Veil ?

Mr Canard évoque de récurrentes coupures de courant. Mr Dubourgais explique qu'il s'agit probablement de rupture de haute tension.

Luc Bignon informe que suite aux tempêtes qui sévissent actuellement, de nombreuses branches sont tombées et qu'il serait bon de faire un courrier aux propriétaires des terrains du chemin de la vieille route, afin que le nécessaire soit fait pour enlever les branchages et élaguer les haies qui sont en mauvais état (Mme Dudonnet et Monsieur Schmitt).

Sarah Grandjean précise que c'est le même cas chez Madame Florence Fouquerel, rue du commerce, qui a des arbres très hauts et dont les branches menacent la propriété voisine. Mr Neuville signale qu'il avait eu un contact avec Madame Fouquerel et que normalement ces travaux d'élagage devaient être faits.

Martine Blanchard informe que le repas des seniors aura lieu le dimanche 08 Mars. Elle trouve qu'il serait bien que tous les conseillers, pour la fin de ce mandat, se mobilisent pour être présents à ce repas.

Suite à l'entrée de St Laurent en commune nouvelle avec Cambremer, Béatrice Hermilly rappelle qu'il était convenu d'un projet de clôture autour l'ancienne mairie de St Laurent dans la parcelle donnée par le lotisseur. Elle demande aux conseillers qui se représentent d'être vigilants pour que ce projet aboutisse. Alain Neuville est actuellement en cours d'étude pour l'acquisition du matériel pour faire cette clôture.

Sylvie Samson informe que les prochaines expositions de la grange aux dîmes démarrent en Avril par les Journées Européennes des Métiers d'Art. Une réunion sera organisée prochainement par la commission culturelle afin d'organiser le planning des différents accueils pour la saison 2020

Madame le Maire fait part que 3 véhicules sont abandonnés dans le village depuis plus d'un an. Malgré l'intervention de la gendarmerie, rien n'a bougé. Ces véhicules ont été déplacés par les services techniques dans le terrain rue des Tilleuls, afin de ne pas encombrer les places de parking au centre du village. Une lettre recommandée avec accusé de réception a été adressée à chaque « potentiel » propriétaire afin que le nécessaire soit fait pour retirer ces véhicules. Il faut savoir que si la commune engage l'enlèvement des véhicules et la mise en fourrière, tous ces frais sont à la charge de la commune.

Pour cette dernière réunion de conseil, Madame le Maire remercie l'ensemble de ses conseillers et ses fidèles Adjoints qui ont travaillé sans relâche à ses côtés. Elle souhaite bonne chance aux conseillers qui continuent « l'aventure » ainsi qu'à la nouvelle équipe qui sera mise en place.